

Les grands spots éoliens terrestres sont-ils compétitifs ?

Le ministère entend créer de vastes champs éoliens terrestres, qui selon lui représentent une **production concentrée et compétitive**.

Une production en réalité médiocrement concentrée et non pilotable

Plutôt que de miter davantage les campagnes et les montagnes de France, il s'agirait de renforcer les grandes zones de concentration que l'on trouve déjà dans de nombreux départements, pour y constituer des ensembles de l'ordre de 200 MW, soit 50 à 60 machines de 3,5 à 4 MW unitaires.

Il s'agirait donc en réalité d'une production semi-concentrée, qui représente à peine 3 à 4 % du productible d'un EPR 2 compte tenu des facteurs de charge moyens respectifs.

En outre, à la différence d'un EPR2, cette production dépend du vent et n'est pas pilotable.

Une production en réalité peu compétitive

L'engouement du ministère pour ce type de projets s'explique par une croyance dans la baisse des coûts d'investissements, à laquelle s'ajoutent une surestimation des facteurs de charge moyen et une sous-estimation des enjeux environnementaux.

La réalité des coûts raccords inclus :

- aujourd'hui, le coût complet de production s'établit à 117 €/ MWh, sur base d'un investissement 1,8 m€/MW, avec facteur de charge moyen 23%.
Cf. https://cereme.fr/wp-content/uploads/2025/04/cereme_tableur_fichier-source_pour_le_calcul_des_couts_complets_de_production.pdf
- en admettant un progrès sur ces deux paramètres (investissement 1,4 m€/ MW, facteur de charge moyen 26%), ce coût complet de production serait encore de 89 €/ MWh, à quoi il faudrait ajouter un minimum de marge bénéficiaire.

Le prix de référence du nucléaire industriel de série type EPR2 est de l'ordre de 70 €/ MWh. Même dans l'hypothèse la plus optimiste, l'éolien terrestre n'apporte pas la preuve de sa prétendue compétitivité.

Une production irrespectueuse des enjeux environnementaux

Le parc éolien français en service est supérieur à 24 GW, auxquels il faut ajouter 14 GW de projets déjà autorisés en attente de construction.

Ainsi, à fin 2030 au plus tard le parc éolien terrestre en service sera de 38 GW, soit 1 GW de plus que l'objectif fixé par le Président de la République à Belfort le 10 février 2022 : « ... ce qui avait été fixé à horizon 2030, nous allons l'étaler dans le temps ... la puissance installée, qui est de 18,5 gigawatts à fin 2021, sera doublée d'ici à 2050 » (Écouter à **25'18"** sur <https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2022/02/10/reprendre-en-main-notre-destin-energetique>)

Le Président de la République justifiait cette orientation par une vision réaliste des enjeux environnementaux : paysages et patrimoine, nature et protection de la biodiversité.

Ainsi, il n'est plus nécessaire d'encourager les opérateurs à déposer des projets éoliens terrestres y compris des projets semi-concentrés visant à sacrifier des régions entières : non compétitifs, ils accentueraient les atteintes à un environnement fragile.